

PIECES ET DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'OUVERTURE D'UNE SUCCESSION

Le règlement de la succession que vous souhaitez nous confier nécessite un certain nombre d'éléments nous permettant d'identifier les héritiers et d'établir et la consistance du patrimoine du défunt.

Ces éléments sont à nous remettre lors du rendez-vous d'ouverture de la succession. Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez, nous les adresser par courrier ou par courriel.

Pour vous aider à les réunir, nous vous invitons à vous référer à cette liste.
Si vous ne parvenez pas à en obtenir certains, nous pourrions vous y aider.
N'hésitez pas à nous solliciter. Nous sommes là pour vous aider.

RENSEIGNEMENTS D'ETAT CIVIL CONCERNANT LE DEFUNT

- Copie intégrale originale de l'acte de décès
- Justificatif d'identité (carte d'identité, passeport ou carte de séjour)
- Copie de l'acte de naissance du défunt s'il était de nationalité étrangère
- Original du ou des livrets de famille du défunt (y compris les livrets des unions précédentes)

Le cas échéant :

- Contrat de mariage ou convention de Pacs
- Donation entre époux
- Testament(s)
- Jugement(s) de séparation de corps ou de divorce
- Livret(s) de famille des parents du défunt s'il n'a pas d'enfant ou de descendant
- Copie du jugement d'ouverture d'une mesure de protection (tutelle, curatelle, habilitation familiale, sauvegarde de justice) et coordonnées du mandataire

RENSEIGNEMENTS D'ETAT CIVIL CONCERNANT LES AYANTS-DROIT (CONJOINT ET HERITIERS), POUR CHACUN D'EUX

- Coordonnées complètes (merci de compléter le formulaire d'état civil)
- Justificatif d'identité (carte d'identité, passeport ou carte de séjour)
- Copie de l'acte de naissance si vous êtes de nationalité étrangère
- Relevé d'identité bancaire nominatif daté et signé (si le compte est joint, merci d'indiquer "*Bon pour ordre de verser les sommes me revenant personnellement sur ce compte joint*" et faire précéder votre signature de vos prénom et nom)

Le cas échéant,

- Copie des trois premières pages remplies du livret de famille
- Copie du contrat de mariage ou convention de Pacs
- Copie du jugement d'ouverture d'une mesure de protection (tutelle, curatelle, habilitation familiale, sauvegarde de justice) et coordonnées du mandataire

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PATRIMOINE DU DEFUNT

Immeubles

Titre de propriété du ou des biens dont le défunt est propriétaire

Le cas échéant, pour chaque bien :

Si le bien est en copropriété ou dans le périmètre d'une association syndicale : Coordonnées du syndic de copropriété ou du président de l'association syndicale et copie du dernier appel de charges

Si le bien est loué, copie du bail et de la dernière quittance de loyer et coordonnées du gestionnaire

Banques / Assurances-vie

Coordonnées de tous les organismes bancaires des époux (y compris ceux du conjoint même s'ils ne sont pas joints)

Relevés des comptes courants des trois mois précédant le décès et du mois suivant la date du décès

Références des comptes titres ouverts dans une banque ou chez un agent de change (actions, obligations, Sicav, Fonds communs de placement, etc.) ainsi que les derniers relevés de comptes

Références du Plan épargne entreprise ainsi que les derniers relevés de comptes

Coordonnées des assurances-vie du défunt et copie du(es) contrat(s) correspondant(s)

Coordonnées des assurances-vie du conjoint commun en biens et copie du(es) contrat(s) correspondant(s)

Retraites / Emploi / Mutuelle / Aides sociales

Coordonnées des caisses de retraite et copie du dernier courrier reçu de chacune d'elles si le défunt était retraité

Coordonnées de l'employeur si le défunt était salarié en activité

Etat du compte d'intéressement

Coordonnées de la mutuelle et copie du dernier courrier reçu

Le cas échéant :

Renseignements concernant les aides sociales récupérables (*allocation de solidarité aux personnes âgées, allocation supplémentaire, aides à domicile ou à l'hébergement pour personne âgée ou handicapée, etc.*)

Véhicules (si le défunt et/ou son conjoint était propriétaire de voiture, cyclomoteur, caravane ou bateau), pour chaque véhicule

Carte grise

Avis de valeur

Sociétés / Fonds de commerce (si le défunt et/ou son conjoint est associé ou titulaire de parts sociales et/ou propriétaire d'un fonds de commerce), pour chaque société et/ou fonds

Statuts et K-Bis à jour

Certificat de propriété des parts de SCPI (société civile de placement immobilière), de GFA (groupement foncier agricole), de GFV (groupement foncier viticole), de bois et forêts, autres sociétés agricoles et multipropriétés et avis de valeur

Copie du bail

Titre d'acquisition des parts sociales et/ou du fonds de commerce

Coordonnées de l'expert-comptable

Donations / Successions

- Tous documents relatifs aux donations consenties par le défunt (donations notariées, dons manuels, etc.)
- Tous documents relatifs aux successions et/ou donations recueillies par le défunt et son conjoint (copie des déclarations de successions recueillies, attestations de vente de ces biens, coordonnées du notaire ayant réglé la succession, etc.)

Divers

- Si le défunt est locataire, coordonnées du bailleur, copie du contrat de location, dernière quittance de loyer et copie du dernier courrier de la CAF
- Police d'assurances particulières aux bijoux, pierreries, tableaux, objets d'art ou de collection
- Si le défunt a bénéficié d'une indemnisation (*de la FIVA pour les victimes de l'amiante, par exemple*), courrier d'octroi de l'indemnisation
- Si le défunt avait prêté de l'argent, copie de la reconnaissance de dette et créances éventuelles notamment sur les héritiers (prêt familiaux, notamment)

Impôts

- Dernier avis d'impôt sur le revenu
- Dernier avis de taxe foncière pour chaque immeuble
- Dernier avis de taxe d'habitation pour chaque immeuble
- Dernière déclaration de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)

Emprunts / Prêts

- Coordonnées de l'organisme prêteur et copie de l'offre de prêt et du tableau d'amortissement
- Copie de la reconnaissance de dette

Aides à domicile / Employés de maison

- Dernier(s) bulletin(s) de salaire et dernier(s) courrier(s) de l'URSSAF
- Coordonnées de l'organisme intermédiaire

Factures

- Factures dues par le défunt et/ou son conjoint à la date du décès
- Facture des frais funéraires

VERSEMENT D'UNE PROVISION SUR FRAIS

Afin de nous permettre de procéder aux formalités préalables (consultation du Fichier central des dispositions de dernières volontés, enregistrement d'une donation entre époux ou d'un testament, etc.), nous vous remercions de bien vouloir nous adresser une provision de 200 € par chèque à l'ordre de EMAILLE BRICARD NOTAIRES ; carte bancaire ou virement bancaire effectué sur le compte de l'Office (IBAN : FR20 4003 1000 0100 0011 7614 R61 - BIC : CDCGFRPPXXX) en rappelant en référence le nom de la personne décédée.

Cette somme pourra être restituée à la personne en ayant fait l'avance, sous réserve de l'encaissement par l'étude de fonds suffisants revenant à la succession et en l'absence d'opposition.